



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 6 – 2010M

Plan d'action visant la qualité de l'eau dans le lac Ontario pour le secteur riverain de West
Durham
Proposée par la ville d'Ajax

ATTENDU QUE les ressources en eau douce des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sont la principale source d'eau douce au monde et la source principale d'eau potable pour environ 40 millions de personnes vivant actuellement au sein du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE ces ressources sont également essentielles à l'égard du nautisme, de la pêche, de la natation et d'autres activités jouant un rôle important à la qualité de vie et au bien-être économique des citoyens;

ET ATTENDU QU'il existe de nombreuses sources ponctuelles d'agents contaminants (points de déversement industriels, stations de traitement des eaux usées) dans le bassin et au-delà de celui-ci, menaçant la qualité de l'eau, et étant théoriquement plus faciles à surveiller et à contrôler que les sources non ponctuelles (transport maritime, agriculture, ruissellement urbain de grande ampleur, sédiments historiquement contaminés);

ET ATTENDU QUE le déversement de certaines stations de traitement des eaux usées est situé près des entrées d'eau potable et des plages, et que, dans certains secteurs, les parcours de circulation des lacs peuvent piéger les effluents déversés dans les eaux à proximité de la côte et contaminer des sédiments qui peuvent devenir des risques persistants, présentant aussi une menace à l'approvisionnement municipal en eau et aux baigneurs;

ET ATTENDU QUE la communauté écologique des Grands Lacs change en réaction à ces éléments grandissants de stress environnemental;

ET ATTENDU QU'alors que se poursuit la croissance de la population, que les aires de service pour le traitement des eaux usées continuent de s'élargir et que les communautés grandissent, le volume des effluents traités et évacués continue de croître aussi, introduisant chaque jour de plus en plus de nutriments et de contaminants dans les eaux littorales;

ET ATTENDU QUE la composition des eaux usées devient de plus en plus complexe à cause de l'introduction d'une gamme grandissante de produits chimiques découlant des processus industriels et commerciaux et des produits pharmaceutiques et de soins personnels;



ET ATTENDU QU'il existe un besoin manifeste pour l'installation et la mise à niveau continue de technologies d'eau propre dans les usines de traitement des eaux usées dans tout le bassin des Grands Lacs, et, plus précisément, dans la région de la ville d'Ajax, en Ontario, mais que toutefois les propriétaires et exploitants des usines indiquent qu'il n'existe pas de normes provinciales les obligeant à le faire, et qu'ils n'ont pas de moyens financiers suffisants pour se procurer ces technologies et les utiliser;

ET ATTENDU QUE l'*U.S. Clean Water Act* permet l'établissement de limites aux effluents, liées à la qualité de l'eau, dans les endroits particuliers où la condition du plan d'eau récepteur et des installations de déchargement est telle que les exigences généralement applicables n'offrent pas une protection adéquate de la qualité de l'eau, et qu'il n'existe aucune loi en ce sens au Canada;

ET ATTENDU QUE les prises des installations d'amenée d'eau sont souvent intercalées entre les points de déversement des stations de traitement des eaux usées tout au long du littoral du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE les centrales nucléaires également situées le long de ce littoral, parfois proches des installations d'amenée d'eau, comptent aussi sur les Grands Lacs pour l'approvisionnement en eaux de refroidissement et la réception d'eaux tempérées sortantes;

ET ATTENDU QU'une meilleure protection et une amélioration de la qualité de la ressource d'eau douce dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont essentielles pour assurer la subsistance de millions de personnes vivant actuellement ou qui vivront à l'avenir au sein de la région du bassin;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement de l'Ontario et au gouvernement du Québec d'adopter des dispositions semblables à celles de l'*U.S. Clean Water Act* dans le cadre de nouvelles réglementations provinciales des eaux usées permettant à la province d'établir des limites d'effluents, liées à la qualité de l'eau, dans les endroits particuliers où la condition du plan d'eau récepteur et des installations de déchargement est telle que les exigences généralement applicables n'offrent pas une protection adéquate de la qualité de l'eau;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE cette nouvelle autorité provinciale soit applicable aux secteurs riverains du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, en Ontario et au Québec, qui subissent des effets néfastes causés par un déchargement important ou par de multiples déchargements d'effluents, dont le secteur riverain de West Durham, et que la province, en consultation avec les municipalités concernées, élabore, finance et mette en œuvre des plans d'action, portant notamment sur l'étude continue des impacts environnementaux cumulatifs sur la santé humaine et aquatique, afin de traiter les effets néfastes de ces déchargements



d'effluents de façon à restaurer la qualité de l'eau, de protéger la qualité de l'eau potable et de restaurer la qualité des plages et des activités récréatives au lac.

Signé ce 17^e jour de juin 2010

Denis Lapointe président
Maire de Salaberry-de-Valleyfield
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent